

Jette

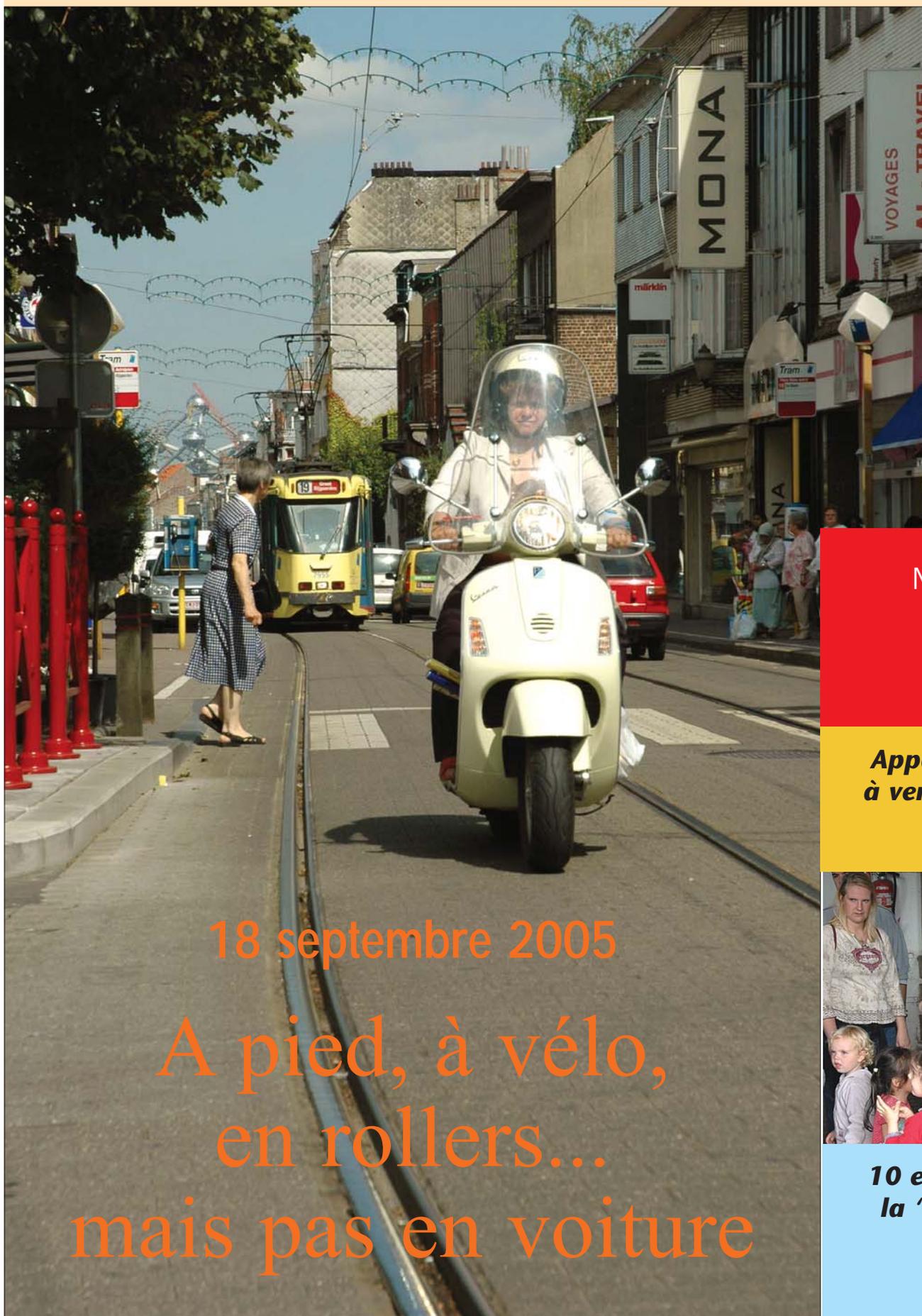
info

Editeur responsable: Hervé Doyen, Bourgmestre
 Chaussée de Wemmel 100
 1090 Bruxelles
 Tél.: 02/423 12 11
 Fax : 02/425 24 61
 E-mail : infojette@jette.irisnet.be

SEPTEMBRE 2005

N° 123

BUREAU DE DEPOT BRUXELLES 9



Septembre, avec la rentrée scolaire et la reprise du travail par la plupart d'entre nous, est le mois de la Mobilité par excellence. Après deux mois de relative tranquillité, nous reprenons la route pour nous trouver confrontés aux mêmes embouteillages qui avaient disparu comme par enchantement en juillet et en août. Repenser la Mobilité est une responsabilité politique et citoyenne parce qu'elle concerne tout le monde. La Semaine de la Mobilité, en mettant l'accent sur la sécurité routière, les modes de déplacement alternatifs et la protection de l'environnement, constitue le bon point de départ d'une réflexion qui se doit avant tout d'être personnelle. Il incombe au monde politique de créer le cadre idéal pour une mobilité durable mais il est de la responsabilité de chacun de la concrétiser.

NOTRE DOSSIER

Mobilité

PAGES 4 À 6

**Appartements en maisons
à vendre rue Léon Theodor**

PAGE 7



**10 et 11 septembre 2005:
la "Ferme pour Enfants"
fête ses 20 ans**

PAGE 12

18 septembre 2005
 A pied, à vélo,
 en rollers...
 mais pas en voiture



Petite conjugaison de la rentrée...

Voici le mois de septembre, attendu avec impatience par certains, craint par d'autres... le mois de la rentrée des classes.

Une pensée pour toutes nos petites têtes blondes qui reprennent le chemin de l'école... Il y aura d'abord les phrases interrogatives et les passés composés : As-tu passé de bonnes vacances, Lois ? Quel pays as-tu traversé, Mathias ? As-tu pensé à moi, Nina ? Deux mois, c'est long et tant de choses à se raconter...

Puis... les futurs simples : cette année, tu seras dans la classe de Madame Delphine, Tristan, tu rentreras en première primaire, Bénédicte, tu apprendras la musique, le latin... Comment sera cette future institutrice ? Sera-t-elle aussi sympathique que celle de l'année passée ? Ces interrogations sur le futur entraînent des conditionnels présents : J'aimerais être dans la même classe que Frédéric et lorsqu'ils deviennent des conditionnels passés, il faut apprendre à accepter.

De nombreux subjonctifs incontournables : il faut que tu fasses tes devoirs à la maison, que tu te conduises bien à la cantine, que tu ne cries pas dans les couloirs, que tu lèves le doigt avant de répondre, que tu sortes de l'école calmement, que tu traverses sur les passages pour piétons, que tu sois prudent...

Enfin, il y a les impératifs : sois respectueux du travail de tes professeurs, respecte tes copains et ceux qui ne le sont pas, prends soin de ta classe et ton école, écoute les conseils que l'on te donne, accepte les remarques que l'on te fait...

Enfin, une pensée pour ces hommes et ces femmes pour qui c'est aussi la rentrée des classes. Ils et Elles ont également des doutes, des interrogations, des subjonctifs et des impératifs... Ils et Elles ont choisi un des plus beaux métiers du monde : celui qui conjugue les verbes éduquer, écrire et calculer ; se dépasser, grandir... Un métier difficile mais un des seuls qui puisse permettre ce superbe double infinitif : aimer apprendre.

Alors après avoir conjugué à tous les temps, il est urgent de dire au présent : ça mérite bien un bonjour le matin... ça mérite bien un sourire... ça mérite bien un Merci...

Bonne rentrée à toutes et tous.

Hervé Doyen,
votre Député - Bourgmestre

Permanences du bourgmestre et des échevins

Le bourgmestre Hervé Doyen

Tous les lundis de 11h00 à 12h30 et sur rendez-vous (tél.: 02/423.12.05)
Cabinet - chaussée de Wemmel 100

L'échevin Werner Daem

Tous les jeudis de 17h à 18h et sur rendez-vous (tél.: 02/423.12.23)
Cabinet - chaussée de Wemmel 100

L'échevine Christine Gallez

Sur rendez-vous (tél.: 02/423.12.09)
Cabinet - chaussée de Wemmel 100

L'échevin Lucien Vermeiren

Tous les mardis sur rendez-vous de 15h à 17h (tél.: 02/423.12.05)
Cabinet - chaussée de Wemmel 100

L'échevin Benoît Gosselin

Tous les vendredis de 18h à 19h à la salle Omnisports - avenue du Comté de Jette - et les mercredis (une semaine sur deux) de 18h à 19h à la Taverne Mercure - avenue Liebrecht 76

Sur rendez-vous (tél.: 02/423.12.05)

Cabinet - chaussée de Wemmel 100

L'échevin Bernard Lacroix

Tous les mardis de 16h à 17h

Cabinet - chaussée de Wemmel 100

Un mercredi sur deux de 18h à 19h à la Taverne Mercure - avenue Liebrecht 76

Sur rendez-vous à votre domicile

L'échevin André Liefferinckx

Tous les jeudis de 16h à 19h (pas de permanence en septembre)

Cabinet - chaussée de Wemmel 100

L'échevin Didier Paternotte

Tous les lundis de 16h à 17h et sur rendez-vous (tél. 02/423.12.08)

Cabinet - chaussée de Wemmel 100

L'échevin Jean-Louis Pirotin

Sur rendez-vous (tél.: 02/423.12.05)

Cabinet - chaussée de Wemmel 100

Attention!

LES SERVICES COMMUNAUX REPRENENT LEUR HORAIRE NORMAL

La Maison communale de Jette

Chaussée de Wemmel 100 - 1090 Jette

Tél.: 02/423.12.11.

Horaire des services communaux

Services Population, Etat civil, Gestion du territoire (Urbanisme) et GEFICO: lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 14h, jeudi de 13h à 19h. Le service Gestion du territoire est accessible le jeudi entre 16h et 19h sur rendez-vous uniquement.

Autres services:

lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 14h, jeudi de 13h à 16h.

Mesures de circulation pour la course cycliste Paris-Bruxelles

L'édition 2005 de la course cycliste Paris-Bruxelles aura lieu le 10 septembre. Cette compétition attire chaque année le gratin du cyclisme international et entraîne une lourde organisation. Raisons pour lesquelles quelques mesures de circulation seront d'application ce jour-là. Les avenues Sermon et de Laeken ainsi que le boulevard de Smet de Naeyer seront fermés au trafic entre 16h et 17h. Il en sera de même pour le boulevard Mettewie à Molenbeek, les places de Bastogne et Bossaert à Koekelberg et l'avenue Sermon à Ganshoren. Une interdiction de stationner sera même en vigueur dans ces artères le 10 septembre de 10h à 17h afin de garantir la sécurité des coureurs cyclistes.



INFOS PRATIQUES

UNE QUESTION SUR LA COMMUNE DE JETTE ?
Surfez sur www.jette.be.



LA MAISON COMMUNALE

Chaussée de Wemmel 100

1090 Jette - Tél. 02/423.12.11

Horaires des services communaux

Services Population, Etat civil, Gestion du Territoire (Urbanisme) et GEFICO : les lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 14h, le jeudi de 13h à 19h (Gestion du Territoire uniquement sur rendez-vous de 16 à 19 h)

Autres services : les lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 14h, le jeudi de 13h à 16h

SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

Chaussée de Wemmel 100

1090 Jette - Tél. 02/421.42.01

Les lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 14h, le jeudi de 13h à 16h

Sauf Chômage : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 15h30

HÔTEL DU CONSEIL

Place Cardinal Mercier, 1

1090 Jette

- Commissariat de police

Tél.: 02/423.14.00

- Bureau de pointage

Tél.: 02/423.14.16

AGENCE LOCALE POUR L'EMPLOI

Rue A. Vandenschrieck, 77

1090 Jette

Tél.: 02/423.19.10

CPAS

Rue de l'Eglise St-Pierre, 47

1090 Jette

- Secrétariat: 02/422.46.11

- Service social: 02/422.46.40

AGENCE IMMOBILIÈRE SOCIALE DE JETTE

Chaussée de Wemmel 100

1090 Jette

Tél.: 02/421.70.90/91

Conseil communal

La prochaine séance du Conseil communal est fixée au **mardi 4 octobre 2005 à 20h**. Cette séance aura lieu dans l'Hôtel du Conseil (place Cardinal Mercier 1 - niveau 2/3 - salle du Conseil).

Police en pratique

Chaque mois, nous abordons, dans le cadre de cette rubrique "Police en pratique", un thème lié à vos relations avec le service de police. Des conseils vous sont prodigués, des informations vous sont transmises, afin de vous faciliter la vie et de mieux vous protéger. Vous serez ainsi au courant des dernières nouveautés au niveau légal ou en matière d'organisation des services de la zone de police Bruxelles-Ouest.

Recrutement : une police à l'image de la population

Malgré le fait que près de 10% de la population belge soit d'origine étrangère, ces personnes demeurent une exception au sein des corps de police. Il en va de même pour les femmes qui sont elles aussi sous-représentées parmi les forces de l'ordre. Une campagne de recrutement spécifique a été lancée pour parvenir à plus de diversité dans la police.

Les forces de police en Belgique se composent actuellement de plus de 35.000 policiers dont 15 pour-cent de femmes. Afin de faire augmenter ces chiffres, des actions de sensibilisation destinées aux femmes assurent la promotion d'un job de policier. Il faut insister sur les modèles de réflexion: l'image que l'on se fait de l'agent puissant et musclé est dépassée. C'est en écoutant et en dialoguant que l'on résout les conflits. Les agents masculins et féminins possèdent donc des qualités spécifiques complémentaires. La problématique des jours de congé est également repensée ainsi que la taille minimale requise et les épreuves physiques qui sont adaptées aux candidates féminines.

En ce qui concerne le nombre d'allochtones travaillant au sein des forces de police, aucun chiffre exact n'est pour l'in-

stant disponible car les arrivants ne sont pas enregistrés. La police veut évoluer de sorte que l'ensemble des policiers reflète de manière réaliste la société. Aucune forme de discrimination positive n'est mise en place pour les allochtones mais ceux-ci peuvent compter sur une préformation qui les aide à sauter le pas et à accroître leurs chances de succès. Cette formation doit principalement s'axer sur l'usage des langues qui pose problème à un grand nombre de collaborateurs potentiels.

Comment devenir agent de police?

Près de 39.000 policiers et collaborateurs administratifs travaillent au sein de la police. Cette police est structurée sur deux niveaux: la Police fédérale et la Police locale qui compte 196 zones de police. Pour accéder à un poste de fonctionnaire de police, il faut remplir un certain nombre de conditions: âge minimal, nationalité belge, certificat de bonne vie et moeurs,... Le niveau d'études joue un rôle prépondérant pour déterminer dans quel cadre un(e) candidat(e) potentiel(le) sera immédiatement admis(e): le cadre des officiers, le cadre moyen, le cadre de base et le cadre auxiliaire. Tout(e) candidat(e) doit constituer un dossier complet, après quoi il (elle) sera invité(e) à participer à 4 épreuves de sélection: une épreu-

ve cognitive, un test de personnalité, un test d'aptitude médico-physique et un entretien devant la commission de sélection. Ces épreuves réussies ouvrent alors la voie à la formation.

Mais l'organisation de la police ne tourne pas seulement autour de celles et ceux qui exercent la Force publique. La police compte quelque 3.500 collaborateurs qui n'ont pas le pouvoir de police, c'est ce que l'on appelle le personnel civil. Les membres de ce personnel civil doivent

réussir d'autres épreuves de sélection que les candidats agents. Il y a des comptables, des analystes stratégiques, des assistants sociaux, du personnel d'entretien, des psychologues, des pédagogues, des informaticiens, des juristes, des auditeurs, des porte-paroles et bien d'autres. Et comparé au "personnel de police", les femmes ici sont majoritaires.

Plus d'infos: 0800/99.404 ou www.jobpol.be

Tenté par le travail d'agent de police?

Il n'est pas aisé de devenir agent de police. L'exercice de la Force publique n'est pas donné à tout le monde, c'est pourquoi la sélection préalable des candidats est aussi poussée (tests cognitifs, de personnalité, d'aptitudes physiques et entretiens).

Vous êtes chômeurs et souhaitez tenter votre chance mais vous estimez nécessaire de bien vous préparer aux examens d'entrée de la Police: le Centre de Formation-Insertion Le Grain (CEFIG) organise une formation préparatoire aux tests de sélection de cadre de base à la police. Si cette formation vous intéresse, n'hésitez pas à vous rendre à une des séances d'information qui auront lieu au CEFIG - rue de la Poste 105 à 1030 Bruxelles - à 10h les lundis 19 septembre et 3 octobre.

Attention: pour pouvoir s'inscrire à cette formation, il faut être de nationalité belge, posséder le diplôme d'humanités supérieures ou assimilé, détenir un certificat de bonne vie et moeurs, être sans travail et demandeur d'emploi et jouir d'une bonne condition physique. Si vous remplissez ces conditions, n'oubliez pas, le jour de la séance d'information, de vous munir de votre carte d'identité et de votre numéro d'inscription à l'ORBEM (n° Ibis).

Infos: CEFIG - rue de la Poste 105 à 1030 Bruxelles - tél.: 02/503.18.13 - fax: 02/503.37.05 - site internet: www.cefig.be - courriel: dleclercq@cefig.be

Le Centre Public d'Action Sociale de Jette recherche ...

Pour sa maison de repos, le CPAS de Jette recrute
1 INFIRMIER(ÈRE) GRADUÉ(E) A1
ou 1 INFIRMIER(ÈRE) BREVETÉ(E) A2.

Votre profil:

vous êtes titulaire d'un diplôme d'infirmier(ère) gradué(e) ou breveté(e). Vous vous intéressez à une démarche qualitative pour prodiguer des soins aux personnes âgées. Vous êtes organisé(e) et savez prendre des initiatives.

Le CPAS de Jette vous offre:

une emploi à temps plein (38h/semaine) au sein d'une équipe dynamique, une ambiance de travail agréable dans une institution attentive au bien-être de ses collaborateurs, une formation permanente, la valorisation de votre ancienneté, les avantages du service public, une rémunération attrayante et des chèques-repas.

Intéressé(e)? N'hésitez pas à envoyer votre candidature au Service GRH, CPAS de Jette - rue de l'Eglise Saint-Pierre 47-49 à 1090 Jette. Pour de plus amples renseignements, vous pouvez prendre contact avec Laetitia Procureur au 02/422.46.77 ou avec Mathieu Collette au 02/422.46.58.

Exprimez-vous sur le règlement régional d'urbanisme

Une enquête publique portant sur le règlement régional d'urbanisme aura lieu du 8 septembre au 7 octobre 2005. Ce règlement détermine l'aménagement du cadre de vie qui tombe sous la responsabilité de la Région. Concrètement, différents sujets seront traités: les caractéristiques des constructions et de leurs abords, les normes d'habitabilité des logements, les chantiers, l'accessibilité des bâtiments aux personnes à mobilité réduite, l'isolation thermique des bâtiments, les panneaux et enseignes de publicité, la voirie avec ses accès et ses abords, le stationnement en dehors de la voie publique.

Pour obtenir des éclaircissements ou des renseignements d'ordre technique, vous pouvez vous adresser à l'administration communale où les documents sont consultables - chaussée de Wemmel 100 (bureau 201) les lundis, mardis, mercredis et vendredis de 8h30 à 14h; les jeudis de 13h à 16h et sur rendez-vous les jeudis de 16h à 19h. Vous pouvez également vous rendre au commissariat de police, place Cardinal Mercier 1, les mercredis de 17h à 20h. Pour des renseignements techniques, Véronique Jeanmart, Nathalie Lodomez, Marc Janssens, Johan



Demecheleer et Jean-Louis Lambert sont à votre disposition les lundis de 8h30 à 14h ou sur rendez-vous (tél.: 02/423.13.92).

Vous pouvez faire part de vos remarques ou de vos objections au Gouvernement bruxellois. Cela doit se faire par écrit, dans un envoi recommandé avec accusé de réception à l'adresse suivante: CCN, Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale - Administration de

L'Aménagement du Territoire et du Logement - Direction Etudes et Planification - rue du Progrès 80 boîte 1 - 1035 Bruxelles. Les remarques et/ou objections doivent y parvenir avant le 7 octobre 2005. Vous pouvez également les exprimer oralement avant cette date au service Gestion du territoire - Maison communale - chaussée de Wemmel 100, bureau 201, les lundis de 8h30 à 14h.

A pied, à vélo, en rollers... mais pas en voiture

Mobilité à l'européenne

C'est désormais une tradition, la semaine de la mobilité se déroulera dans toute l'Europe du 16 au 22 septembre 2005. A Bruxelles comme dans d'autres villes européennes, le point d'orgue de cette semaine sera le dimanche sans voiture. Une occasion pour chacun de reprendre possession de la ville.

Une prise de conscience collective

En 2000, le concept "En ville sans ma voiture" a été lancé dans toute l'union européenne par la commissaire européenne en charge de l'environnement et la Semaine de la Mobilité a vu le jour en 2002. Les véhicules motorisés sont au coeur des débats sur la pollution atmosphérique, les nuisances sonores, les embouteillages et autres. C'est pourquoi la Semaine de la Mobilité et le Dimanche sans voiture donnent aux habitants l'occasion de repenser leurs modes de déplacements et de se réapproprier leur cadre de vie.

Le thème 2005

"Au travail, autrement!" est le thème de cette 4ème édition de la Semaine européenne de la Mobilité. Avec en ligne de mire les déplacements travail/domicile ou école/domicile, l'objectif est d'encourager les modes de transport alternatifs comme le vélo, la marche à pied, les transports publics et le co-voiturage pour parvenir, à terme, à réduire la congestion du trafic et les émissions de gaz à effet de serre.

Plus de renseignements:
site européen officiel pour la Semaine européenne de la Mobilité
- www.mobilityweek-europe.org
et Inter-Environnement Bruxelles
- tél.: 02223.01.01
- www.dimanchesansvoiture.irisnet.be

INFOS PRATIQUES

A Jette, sans ma voiture

Le 18 septembre 2005 de 9 à 19h, la circulation sera interdite dans les 19 communes de la Région de Bruxelles-Capitale.

A Jette, cette interdiction s'étendra à l'ensemble du territoire

SAUF l'avenue de l'Arbre Ballon (entre l'avenue de l'Exposition et l'avenue du Laerbeek - accès à l'AZ-VUB).

L'interdiction concerne tous les véhicules à moteur à explosion (voitures, camions et camionnettes, motos, scooters et mobyettes)

SAUF les véhicules de secours, les véhicules d'utilité publique, les transports en commun, les taxis, les autocars, les véhicules porteurs d'une dérogation délivrée par les administrations communales.

Des dérogations seront délivrées dans certains cas extrêmes (lire ci-contre).

Attention ! Le code de la route reste d'application pour tous. Donc, pas de vélos dans les tunnels, on ne brûle pas les feux rouges (même à pied), on ne marche pas au milieu de la rue,...

A Jette, sans ma voiture pour le plaisir de tous

Comme les années précédentes, notre commune participe activement à la semaine de la Mobilité. Bon nombre d'activités se dérouleront les 17 et 18 septembre dans les rues jettoises. Sous l'égide de l'échevin de la Mobilité Jean-Louis Pirotin, de nombreux comités et associations de quartier ont décidé de profiter de ces deux jours pour renforcer la convivialité au sein de leur environnement. Au programme: plaisirs de la table, animations pour les enfants, initiations au Code de la Route, balades à vélo et à pieds, ... Tout le monde y trouvera certainement son compte.

LE SAMEDI 17 SEPTEMBRE 2005

Les habitants du quartier Gillebertus organisent des jeux et animations pour enfants, proposent de la danse, de la pétanque, un tournoi de ping-pong, un barbecue au son de l'orchestre amateur formé par des habitants de la rue.

La circulation locale y sera autorisée jusque 12h. Ensuite, la voirie sera fermée jusqu'à 23h.

LE DIMANCHE 18 SEPTEMBRE 2005

Des barbecues et des buffets

Pendant ces activités, de 9h à 19h, les voiries concernées (et éventuellement les rues adjacentes) seront interdites à la circulation et au stationnement.

Chaussée de Wemmel: un barbecue dans le tronçon compris entre les rue Abbé Le Roux et de l'Eglise Saint-Pierre.

Rue de l'Eglise Saint-Pierre: un barbecue avec des animations pour enfants.

Rue Ferdinand Lenoir: entre la rue Léon Theodor et le boulevard de Smet de Naeyer, un buffet ainsi que diverses animations.

Rue Saint Vincent de Paul: un repas multiculturel et des animations pour enfants.

Rue Van Bortonne: un repas de quartier. La partie entre la place Laneau et la rue Van Huyneghem sera fermée.

Rue des Augustines: un barbecue et des activités pour les enfants. Le tronçon délimité par les rues Léopold 1er et Dansette sera fermé.

Rue Gustave Gilson: un barbecue avec animations pour les plus jeunes au coin des rues Debaisieux et Gilson.

Rue Uyttenhove: un barbecue entre les rues Spruyt et Bulins (de 10 à 19h).

Clos 't Hof ten Berg: un repas/buffet avec animations pour enfants, concert, tournoi de basket. Le Clos sera fermé et interdit de stationnement de 9h30 à 18h45.

Rue Bonaventure: un repas avec diverses animations et des jeux pour enfants.

Dimanche sans voiture

COMMENT OBTENIR UNE DÉROGATION?

Si, pour une raison ou pour une autre, le 18 septembre 2005 vous vous trouvez dans la nécessité absolue de prendre votre voiture, sachez qu'il vous est possible d'obtenir une dérogation. Pour cela, adressez-vous au cabinet du secrétaire communal - chaussée de Wemmel 100 à 1090 Jette - bureau 111 of 113 - tél.: 02/423.12.26 - fax: 02/423.12.25. Formulaire de demande disponible sur le site www.jette.be.

Apprendre le Code de la Route

L'association "Vélofiets Jette": propose un stage d'éducation "vélo école". Cette activité a lieu dans la chaussée de Wemmel, entre la rue Léon Theodor et la rue des Flamands, de 9h à 13h. En outre, "Vélofiets Jette" tient, de 9h à 12h30, un stand d'information sur notamment les nouvelles réglementations concernant les cyclistes.

Le parc de circulation (avenue du Laerbeek 100): ouvre ses portes aux petits de 3 à 12 ans pour un apprentissage ludique des règles à suivre dans la circulation (de 12h à 19h).



Du sport

Attention: Le "cuistax-race" est annulé !

La Section Marche de la Police de Jette: propose 2 balades pédestres. Deux parcours sont possibles: un de 8 km et un de 12 km à travers la commune de Jette. Le départ est fixé à 10h sur la place Cardinal Mercier (devant le parc Garcet).

L'association "Vélofiets Jette": organise une balade guidée bilingue à vélo, suivant les itinéraires régionaux ICR 9A et 9B à Jette. D'une durée estimée de 2 heures, cette balade part de la place Cardinal Mercier (devant l'église) à 14h.

Des bonnes affaires

Une brocante est organisée à l'initiative des habitants du quartier Legrelle. Le 18 septembre, les bonnes affaires se feront dans les rues Legrelle, Dopéré, Boghmans, Brunard et chaussée de Wemmel (tronçon entre les rues Legrelle et Dopéré).

Pour tout renseignement: Philippe Caudron - tél.: 02/421.42.09.

STAND D'INFORMATION SUR LA PLACE CARDINAL MERCIER LE 18 SEPTEMBRE 2005 DE 9 À 18 H.

Voyagez GRATUITEMENT sur le réseau de la STIB

Pour rappel, la Société de Transports Intercommunaux de Bruxelles (STIB) accordera la gratuité sur son réseau le 18 septembre. Les voyageurs de la STIB ne devront donc pas s'acquitter du prix d'un titre de transport ce jour-là. L'offre et sera même augmentée de manière à ce que le plus de monde possible puisse profiter de Bruxelles sans voiture.

Infos: STIB - service Relations clientèle - tél.: 02/515.50.83 - site internet: www.stib.be

Faites travailler vos méninges au Rallye crypté d'Angkor-Aurore

Si, en regardant "Fort Boyard" à la télé, vous vous dites que les énigmes du Père Fourat pourraient être résolues par des mômes de maternelle, si vous restez sur votre faim à chaque fois que vous dévorez les romans d'Agatha Christie, Dan Brown ou Simenon, le grand rallye crypté qu'organise l'asbl Angkor-Aurore le 18 septembre est peut-être pour vous. Ce rallye se fait par équipe de 6 personnes minimum (adultes et/ou enfants). Munis d'un appareil photo numérique, d'un bloc-notes et d'un stylo, les aspirants Indiana Jones devront faire la preuve de leurs talents de détectives pour ramener les clichés demandés. Au départ de l'école Aurore (rue Van Rollegem 4 à 1090 Jette), les participants recevront une feuille de route reprenant les énigmes ainsi qu'un plan du centre ville avec 8 zones délimitées. Ils devront ensuite se rendre au centre ville, trouver les réponses aux énigmes posées et photographier l'objet ou le lieu désigné. Les points seront attribués en fonctions du nombre d'énigmes résolues.

Les bénéficiaires de ce rallye crypté seront intégralement versés à l'asbl qui finance le parrainage d'enfants cambodgiens.

> > >

GRAND RALLYE CRYPTÉ
le 18 septembre 2005
(départ à partir de 11h
- proclamation des résultats
vers 19h)
depuis l'école Aurore
(rue Van Rollegem 4)
Participation:
2,50 EUR/adulte - 1 EUR/enfant
Infos:
GSM: 0472/970.317
Site internet:
www.angkor-aurore.org

Et les transports en commun en dehors de Bruxelles?

Dans le cadre de la Semaine de la Mobilité, la journée Train-Tram-Bus nous revient pour sa 22ème édition. Cet événement unique aura lieu le dimanche 18 septembre 2005. Un billet TTB donnera à son détenteur le droit de se déplacer où il (elle) l'entend, autant de fois qu'il (elle) veut et pendant toute la journée. A un prix plus que raisonnable. Deux formules sont disponibles:

le billet "TTB National" qui permet de circuler en train (2ème classe), tram, bus et métro sur le réseau de la SNCB, de la STIB (Bruxelles), de De Lijn (Flandre) et des TEC (Wallonie) et

le billet "TTB Belux" qui offre les mêmes possibilités que le TTB National et ouvre l'accès aux trains et lignes de bus des Chemins de fer Luxembourgeois (CFL) au Grand-Duché de Luxembourg, aux bus de la ville de Luxembourg ainsi qu'à tous les déplacements transfrontaliers Belgique/Grand-Duché de Luxembourg.

Renseignements dans toutes les gares du royaume et sur le site internet: www.sncb.be

La zone de parking payant étendue dans le centre de Jette

La mobilité dans les centres commerciaux pose un problème particulièrement aigu. La volonté de beaucoup de prendre la voiture pour aller faire du shopping occasionne bon nombre de désagréments (engorgements, bruits, parkings sauvages). Dans ces endroits de fortes concentrations d'usagers, la circulation automobile doit plus qu'ailleurs être fluidifiée. Cela passe notamment par le réaménagement de l'espace public et la mise en place de zones de stationnement payant. Outre le fait qu'ils procurent des revenus substantiels à une commune, les horodateurs favorisent une meilleure rotation des véhicules dans un quartier tout en facilitant le stationnement des riverains qui peuvent se procurer une carte-habitant auprès de l'administration communale.

Obtenir une carte-habitant

Les cartes-habitant sont attribuées aux Jettois qui remplissent les deux conditions suivantes :

- Résider dans une zone de stationnement payant (l'inscription au registre de population ou le paiement de la taxe sur les résidences non principales faisant foi).

- Posséder un véhicule (la preuve doit en être apportée par la présentation du certificat d'immatriculation et, pour les véhicules de société, d'une attestation de l'employeur).

Les personnes qui remplissent ces conditions peuvent se présenter au service de la Gestion financière et comptable (guichets n° 15 et 17 - rez-de-chaussée de la Maison communale - chaussée de Wemmel 100). Elles devront se munir de leur carte d'identité, du certificat d'immatriculation du véhicule et, pour les véhicules de société, d'une attestation de l'employeur. Le paiement du coût annuel de 25 EUR peut être effectué au guichet (en liquide ou par Bancontact) ou par virement.

Pour rappel, différentes formules d'abonnement sont proposées aux commerçants.

La zone de stationnement payant instaurée dans le quartier du Miroir (zone 1) comprend désormais:

la place Reine Astrid,

la rue Léon Theodor, jusqu'aux n° 258 et 245,

la rue Léopold Ier n° 436 au 482 et 505 au 527, soit de la place Reine Astrid au boulevard de Smet de Naeyer,

la rue Henri Werrie n° 61 au 89 et 70 au 96, de la place Laneau à la rue Léon Theodor

la chaussée de Jette n° 677 au 695 et 590 au 610,

l'avenue de Laeken,

l'avenue de Jette n° 276 au 292 et 225 au 233, de l'avenue de Laeken à la rue Prince Baudouin,

l'avenue de Jette n° 296 au 332, le long des habitations, de la rue Prince Baudouin à la rue des Wallons,

la rue Timmermans, n° 1 au 67 et 2 au 46, jusqu'à la rue des Wallons,

la rue Ferdinand Lenoir, n° 1 au 39 et 2 au 40, de la rue Léon Theodor au boulevard de Smet de Naeyer.

Des panneaux de signalisation portant la mention "Payant" ainsi que des marquages de couleur blanche délimiteront la zone et les emplacements.



En toute sécurité sur le chemin de l'école

Septembre est certainement le moins aimé des mois de l'année. Les vacances sont finies et il est temps pour chacun de reprendre le cours de ses activités. Avec la

reprise des horaires normaux, les embarras de circulation recommencent et l'on se dit qu'il ne serait peut-être pas conseillé de laisser aller le petit dernier tout seul à l'école. L'Institut Belge pour la Sécurité Routière (IBSR) a publié une brochure qui aide les parents à vivre la rentrée scolaire aussi bien que leurs enfants.

Première idée battue en brèche dans "Sécurité routière, sur le chemin de l'école. Conseils aux parents!": beaucoup de parents conduisent leurs enfants en voiture pour leur offrir une plus grande sécurité. Cela ne les met nullement à l'abri: plus de la moitié des enfants tués ou blessés sur la route sont des passagers de voiture! Et

n'oublions pas les encombrements aux abords des écoles. Alors, il arrive un moment où il faut envisager d'autres modes de déplacement.

A pied

Ne choisissez pas forcément le chemin le plus court, préférez-lui le chemin le plus sûr avec des trottoirs et accotements larges. Pour traverser, veillez à choisir un endroit d'où l'on voit bien arriver les véhicules, un lieu bien éclairé où la traversée est la moins longue. N'oubliez pas de partir suffisamment à temps: pas de précipitation pour l'enfant qui sera beaucoup plus attentif et prudent s'il n'est pas pressé.

A vélo

Si vous accompagnez votre enfant à vélo, commencez d'abord par rouler à sa gauche. Lorsqu'il/elle aura plus d'expérience, vous pourrez rouler derrière. Avant le départ, mettez-vous d'accord sur quelques règles (quand s'arrêter, l'itinéraire,...). A l'arrivée, un debriefing de ce qui était bien et moins bien encouragera votre enfant à progresser. Ne laissez en aucun cas votre enfant partir sans matériel de protection (casque, gilet réfléchissant, éclairage,...).

En transports en commun

Apprenez-lui à déchiffrer les horaires et à reconnaître la ligne qui lui est utile. Faites ensemble un repérage de l'itinéraire de sorte qu'il/elle sache à quel moment demander l'arrêt. Une fois hors du bus, il est préférable d'attendre qu'il ait quitté son arrêt avant de traverser. Dans les transports en commun, les règles de courtoisie s'imposent: apprenez à votre enfant à céder les places assises aux personnes à mobilité réduite, aux personnes âgées, aux femmes enceintes,...

En mobylette

Le port du casque est obligatoire pour le conducteur comme pour le passager. La plus petite taille disponible pour un casque est de 50 cm de tour de tête, ce qui correspond à un enfant de 4 ans. Ne jamais remplacer un casque moto par un casque-vélo!

Quelle que soit l'option choisie, rendez votre enfant visible en choisissant des manteaux de couleur claire et des cartables, des chaussures avec des bandes réfléchissantes. Bonne route!

Renseignements: Institut Belge pour la Sécurité Routière: site internet: www.ibsr.be



Rentrée scolaire Des zones 30 aux abords des écoles

Depuis le 1er septembre 2005, les abords des écoles de tout le royaume doivent être décrétés "zones 30". Cette décision du ministre fédéral de la Mobilité Renaat Landuyt a pour but d'augmenter la sécurité des élèves et étudiants près de leur établissement scolaire. Ainsi, les écoles, endroits près desquels la circulation automobile est souvent intense, seront délimitées par une signalétique clairement visible et sans équivoque voire même, dans certains cas, par des aménagements de voirie.

Obligation communale

La décision prise au niveau fédéral de faire des abords d'écoles des zones 30 est, en pratique, exécutée par les communes. Ce sont ces dernières qui doivent mettre en place les éventuels aménagements de voirie, la pose des poteaux de signalisation adéquats et progressivement faire part de l'état des lieux au Service public fédéral (SPF) Mobilité et Transports. Mis à part les délais impartis, chaque commune a disposé de la pleine autonomie pour assumer cette tâche. Et notre commune l'a accomplie: les abords des écoles, qu'elles soient maternelles, primaires ou secondaires, de l'enseignement libre ou officiel, établies sur

le territoire de Jette ont été aménagés. Une signalisation verticale est assurée par des panneaux et de grands marquages ont été peints au sol. Dans la plupart des cas, ces aménagements ont été réalisés dans la foulée de la mise en zone 30 d'autres voiries communales.

L'utilité de la "zone 30"

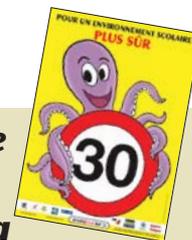
La vitesse est une des principales causes d'insécurité routière. Plus on roule vite, plus grande est la distance d'arrêt. Ainsi, une voiture en parfait état, roulant sur route sèche à 50 km/h ne s'immobilisera qu'après un freinage de 27,5 mètres. En roulant à 30 km/h, la distance de freinage est réduite de moitié, elle est de 13,5 mètres. En outre, la vitesse a d'importantes répercussions lors d'une collision. Le choc d'une voiture circulant à 30 km/h qui renverse un piéton entraîne la mort de ce piéton dans 5% des cas. A 50 km/h, ce taux monte à 45%! Une telle mesure de limitation de vitesse autorisée aux abords des écoles prend toute sa pertinence lorsqu'on se rappelle que les enfants, de par leurs caractéristiques physiques, sont des usagers de la route particulièrement vulnérables.

Plus de renseignements: l'Institut Belge pour la Sécurité Routière - tél.: 02/244.15.52 - site internet: www.ibsr.be ou le site internet www.jesuispour.be qui rassemble des citoyens et des associations actifs dans la promotion de la sécurité routière

Une petite pieuvre bien sympa

Le Voetgangersbeweging (Mouvement pour les piétons) a développé un projet "Octopus" destiné à mieux faire connaître du public la nouvelle réglementation "zone 30 aux abords des écoles". Outre un matériel didactique composé entre autres de brochures et d'affiches, des poteaux Octopus ont été créés pour accroître la visibilité et le caractère reconnaissable des abords d'écoles.

Infos: www.jesuispour.be et www.voetgangersbeweging.be



Projet de construction rue Léon Theodor

Un nouveau projet de construction a démarré dans la rue Léon Theodor à hauteur des numéros 29-35. Cela fait déjà des années que l'administration communale s'est portée acquéreur de cette propriété et l'a cédée au promoteur Urbinvest. Les maisons et appartements seront dans un premier temps vendus par la commune via l'agence immobilière Jet'Immo. On travaillera alors avec des prix fixes valables jusqu'à la fin du projet de construction. Le promoteur vendra ensuite les habitations restantes aux prix qu'il déterminera. Les personnes intéressées ont donc tout intérêt à réagir vite.

Les plans sont consultables au service Patrimoine communal - chaussée de Wemmel 100, 1090 Jette - bureau 225 - 02/423.13.83 ou chez Jet'Immo - avenue Jacques Sermon 107, 1090 Jette - 02/420.11.55.

Voici un aperçu des logements disponibles et de leurs prix (TVA et droits d'enregistrement non compris)

	Prix	m ² appartements (bruts)	m ² terrasses (bruts)		
Appartement 1	140.000euro	95,95m ²	22,06m ²		
Appartement 2	130.000 euro	94,55m ²	2,96m ²		
Appartement 3	100.000 euro	72,59m ²			

	Prix	Composition	m ² maisons (bruts)	m ² jardins (bruts)	m ² terrasses (bruts)
Maison 1	185.000 euro	Rez-de-chaussée+2 - 3 chambres + Parking 1	129,41m ²	25,03m ²	
Maison 2	185.000euro	Rez-de-chaussée+2 - 3 chambres + Parking 2	126,71m ²	25,03m ²	
Maison 3	180.000 euro	Rez-de-chaussée+1 - 2 chambres	115,50m ²	39,56m ²	12,06m ²
Maison 4	170.000 euro	Rez-de-chaussée+2 - 2 chambres + Parking 3	111,78m ²	31,06m ²	12,36m ²
Maison 5	170.000 euro	Rez-de-chaussée+2 - 2 chambres + Parking 4	111,00m ²	34,52m ²	12,00m ²
Maison 6	185.000 euro	Rez-de-chaussée+2 - 3 chambres + Parking 5	129,41m ²	25,03m ²	21,60m ²
Maison 7	185.000 euro	Rez-de-chaussée+2 - 3 chambres + Parking 6	129,41m ²	25,03m ²	

Superficie sous réserve de confirmation par Notaires Dubaere et Brusselmans, avenue de Jette 171 à 1090 Bruxelles.

Demande de reconnaissance des intempéries comme calamité

Le vendredi 29 juillet dernier, de violents orages et de très fortes intempéries ont inondé des rues et des caves à Bruxelles et dans le Brabant flamand. Les pompiers bruxellois ont répondu à des centaines d'appels. Tout comme dans les communes voisines, les Jettois ont subi d'importants dégâts dus aux eaux. L'administration communale de Jette a introduit une demande auprès du Service Public Fédéral (SPF) Intérieur afin que ces intempéries soient reconnues comme calamité. Dans l'éventualité où ces intempéries seraient effectivement reconnues comme calamité, les Jettois sinistrés pourront bénéficier de l'intervention du Fonds des calamités.

Nous attirons votre attention sur le fait que l'introduction d'une demande d'indemnisation n'entraîne pas nécessairement et directement le droit à être indemnisé. La reconnaissance éventuelle de la calamité relève

du SPF Intérieur.

La commune a, dans un même temps, déposé une première liste provisoire de personnes ayant subi des dommages; liste sur laquelle figurent les adresses ainsi que la description des dégâts. Dans l'attente d'une réponse du Gouverneur de l'arrondissement administratif de Bruxelles-Capitale, l'administration communale continue à rassembler les dossiers des habitants qui ont subi des dégâts des eaux.

Celles et ceux dont l'immeuble a été endommagé lors des intempéries du 29 juillet peuvent s'adresser au service juridique de l'administration communale dans le but éventuel d'introduire une indemnisation du Fonds des calamités.

Infos: Service juridique - commune de Jette - chaussée de Wemmel 100 (ét. 1B - bureau 126) - tél.: 02/422.31.70 (à 74).



Trafic aérien : des circonstances exceptionnelles dérangent Jette

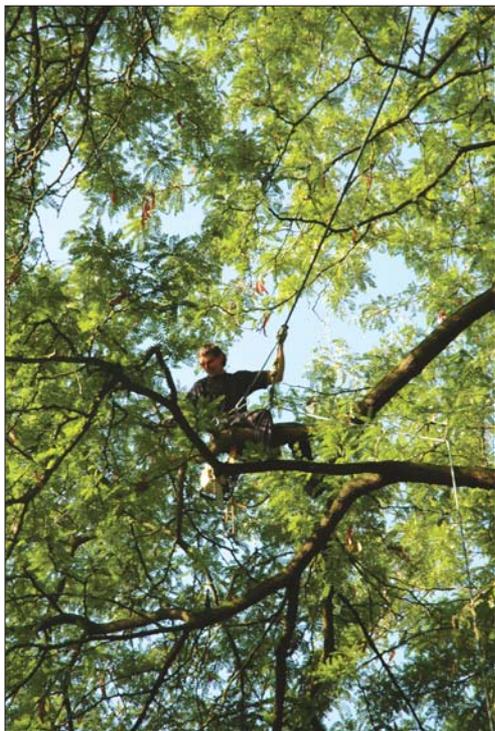


Notre commune a été confrontée, le 17 août dernier, à des nuisances dues aux atterrissages d'avions. Un concours de circonstances a forcé les Jettois à subir, pendant un moment, de lourdes nuisances sonores consécutives au survol aérien. D'une part, un vent exceptionnel de secteur est soufflait au-dessus de la capitale. D'autre part, des travaux sur la piste d'atterrissage 02/20 la rendaient indisponible, obligeant les pilotes à suivre une procédure d'atterrissage différente. Cela signifie donc que les avions qui devaient atterrir à Zaventem ont utilisé

la piste 07 Left après un survol de Jette, entre autres.

L'administration communale a pris contact avec Philippe Touwaide, le médiateur de l'aéroport, qui a confirmé que les mesures de sécurité justifiaient pleinement l'utilisation de la piste d'atterrissage la plus longue. Cette situation exceptionnelle fut, heureusement, de courte durée et ne devrait plus ou peu se reproduire à l'avenir. Gardons à l'esprit que nous n'avons pas de contrôle face à des éléments naturels.

Un entretien pour des parcs sûrs



Vous avez peut-être pu remarquer qu'en juillet dernier l'accès au parc Garcet a été interdit pendant une journée. La raison de cette fermeture temporaire était une branche morte tombée un soir, on a alors préféré privilégier la sécurité en fermant le parc pour éviter les accidents. Le marché annuel approchant, l'administration communale a fait procéder à un entretien complet du parc par une firme extérieure. Un tel entretien se déroule à intervalles réguliers et garanti, outre la surveillance permanente du service des Plantations, des parcs sûrs.

A l'école en vert

La rentrée des classes vous donne l'occasion d'acheter du matériel scolaire écologique. Voici donc un moyen d'agir à votre niveau à la protection de l'environnement.

QUELQUES CONSEILS:

Choisissez du matériel durable

Combien de fois, succombant à des "prix-chocs" ou à une tendance, n'avons-nous pas acheté ces jolis petits gadgets qui se sont cassés au bout d'une semaine? Une fois cassés, il nous fallait en racheter d'autres! Une bonne règle en bois ou métallique durera plus longtemps et s'avérera bien plus économique.

Évitez les déchets inutiles

Exemple: votre enfant emmène chaque jour avec lui/elle deux berlingots (lait et jus de fruits) à l'école. Ses 200 autres condisciples font de même. Ensemble, ils produisent une tonne de déchets par an! Quelle que soit la marque achetée, cela va vous coûter bonbon! Quand on a pris conscience de ça, on regarde la gourde et la boîte à tartine d'un autre oeil...

Privilégiez les matériaux recyclés

Le papier, par exemple. Savez-vous que la fabrication de papier recyclé, qui ne nécessite l'abattage d'aucun arbre, consomme moins d'eau et d'énergie que la fabrication du papier neuf? Beaucoup d'entreprises ont investi dans une telle production respectueuse de l'environnement. Au client à suivre!

Évitez les produits toxiques

Une grande proportion du matériel scolaire contient des métaux lourds, des solvants et des conservateurs. Pour éviter les migraines à votre enfant, choisissez plutôt les correcteurs et marqueurs à base d'eau et de colorants alimentaires, des crayons en bois non traité,...

Info TRAVAUX

CAMPAGNE D'ASPHALTAGE

Une grande campagne d'asphaltage se déroulera en septembre dans notre commune. Entre les 12 et 30 septembre, cinq rues recevront une nouvelle couche d'asphalte. Dans un premier temps, il sera procédé à l'enlèvement de la vieille couche d'usure pour ensuite y poser une neuve. La circulation locale sera autorisée lors de la première phase mais pas pendant la seconde moitié des travaux. La circulation sera alors interdite et l'accès aux garages impossible. L'entrepreneur informera les riverains à ce sujet. Un planning provisoire est établi mais des problèmes techniques ou des mauvaises conditions météo peuvent le modifier. 12 et 13 septembre: enlèvement de l'asphalte dans les rues Longtin, Procureur et Uyttenhove; 14 septembre: réasphaltage des rues Longtin et Procureur; 15 et 16 septembre: nivellement des bouches - et plaques - d'égout dans les rues Uyttenhove et Baron de Lavaley; 19 septembre: réasphaltage de la rue Uyttenhove; 20 septembre: enlèvement de l'asphalte dans l'avenue Odon Warland; 21 septembre: enlèvement de l'asphalte de la rue Baron de Lavaley; 26 septembre: asphaltage de l'avenue Odon Warland; 30 septembre: asphaltage de la rue Baron de Lavaley.

RUES DE BAISIEUX ET GILSON

Renouvellement des canalisations d'eau

Depuis le début du mois, l'Intercommunale Bruxelloise de Distribution d'Eau (IBDE) remplace les canalisations d'eau dans les rues de Baisieux et Gilson. La durée des travaux est estimée à 24 semaines. Une circulation locale sera autorisée dans les deux rues tout au long du chantier.

RUE VANDERBORGH

Réaménagement de la voirie, sécurisation, rénovation des trottoirs

Ces travaux, d'une durée d'environ 4 mois, débuteront début octobre. Seule la circulation locale sera autorisée pendant les travaux.

BOULEVARD DE SMET DE NAEYER

Travaux de sécurisation, réaménagement de la berme centrale et rénovation des trottoirs

Après des travaux de sécurisation dans le boulevard de Smet de Naeyer et la rénovation de la berme centrale ainsi que les trottoirs, la Région de Bruxelles-Capitale va définitivement ramener le boulevard à une seule bande de circulation. Le marquage au sol d'une bande cyclable sera également réalisé. Deux canisites seront aménagés sur la berme centrale.

Vers le début octobre, lorsque les trottoirs seront réaménagés, le boulevard de Smet de Naeyer sera réasphalté.

Comment se débarrasser des déchets ?



Objets encombrants

ENLÈVEMENT PAR BRUXELLES-PROPRETÉ. Bruxelles-Propreté vient enlever vos objets encombrants à domicile. Il vous suffit de téléphoner au numéro gratuit 0800/981.81 pour fixer un rendez-vous. Enlèvement de 2 m³ d'objets encombrants gratuitement tous les six mois. 19 EUR par mètre-cube supplémentaire.

Pendant les mois d'été, il n'y a pas de collecte des objets encombrants les dimanches. Cette collecte est remplacée, jusqu'en novembre, par la collecte des déchets verts.

DÉCHETTERIE RÉGIONALE. Vous pouvez vous rendre à une des deux déchetteries régionales (rue du Rupel à 1000 Bruxelles et avenue de la Deuxième Armée britannique à 1190 Forest) avec vos objets encombrants (appareils électroménagers, meubles,...). Service gratuit pour les particuliers. Ouvert du mardi au samedi de 9h à 16h. Le dépôt de matériel de construction (châssis, évier, volets, marbres, poutres,...) est possible, contre paiement, pour les

particuliers, les commerçants, les artisans et les petites entreprises.

Déchets verts et chimiques

ENLÈVEMENT PAR LA RÉGION. Pendant les mois d'été et jusqu'en novembre, la Région organise un enlèvement hebdomadaire des déchets verts les dimanches après-midi. Ces enlèvements ont lieu à 14h. Vous pouvez rassembler vos déchets de jardin dans de grands sacs verts et entasser les branches près des sacs.

SERVICE DES PLANTATIONS. Les branches (d'un diamètre de 7 cm maximum), les déchets verts et petits déchets chimiques peuvent être déposés au service des Plantations (serres communales - avenue du Laerbeek 120) les mardi et jeudi de 9 à 12h et le samedi de 9 à 14h. Le dépôt des déchets verts est géré par un système de cartes avec code-barre. Cette carte permet d'identifier l'utilisateur. Le volume de déchets est évalué par le préposé et un décompte est envoyé à l'utilisateur pour paiement éventuel. Tarif particuliers jettois : 2 m³ gratuits par an, 5 EUR/m³ à partir du 3ème m³. Tarif entreprises de jardinage jet-

toises : 12,50 EUR/m³. Tarif particuliers non-jettois : 12,50 EUR/m³. Tarif entreprises non-jettoises : 25 EUR/m³.

COINS VERTS MOBILES. Les déchets chimiques contiennent souvent des éléments qui risquent de porter atteinte à l'environnement s'ils ne sont pas traités de manière spécifique. Apportez-les aux Coins Verts fixes communaux ou aux Coins Verts mobiles (véhicules de Bruxelles-Propreté).

Attention ! Les vieux médicaments ne peuvent plus être déposés dans les Coins Verts. Seuls les pharmaciens peuvent les accepter.

Calendrier des Coins Verts mobiles à Jette pour les mois de septembre et octobre:

place Cardinal Mercier (police): 12 septembre et 10 octobre - de 17h15 à 18h15

avenue Woeste (ND de Lourdes): 26 septembre et 24 octobre - de 18h30 à 19h30

Si chacun apporte sa contribution à la collecte sélective des déchets, notre environnement se portera mieux

Prévention dans les rues avec les Jet' Contact

Le service de Prévention de la commune de Jette oeuvre chaque jour à renforcer la bonne entente entre les différentes communautés qui coexistent au sein de la population. Les travailleurs sociaux de la Prévention veillent également à faire baisser le sentiment d'insécurité par une présence préventive et une visibilité maximales. Des fonctions importantes qui ne peuvent être reléguées au second plan. C'est pourquoi l'équipe de Prévention de notre commune a, cette année encore, été renforcée dans ses effectifs: les membres de Jet' Contact ont notamment été rattachés à la Prévention, compétence de l'échevin Benoît Gosselin.

Qui sont les Jet' Contact ?

Lorsque fin 2001, le ministère de l'Intérieur décida de ne pas renouveler le subside octroyé à la commune pour financer les assistants de prévention et de sécurité (APS), l'ALE a tout de suite mesuré l'ampleur des conséquences. Une telle décision

affectait la population qui s'en trouvait fort lésée. Elle avait également des répercussions sur les APS qui prestaient, en tant que demandeurs d'emploi inscrits à l'ALE, un horaire complet de 53 heures par mois et qui risquaient de se retrouver sans travail du jour au lendemain. Sans oublier le sentiment de frustration qui naissait suite à l'anéantissement de quatre années d'efforts et à la rupture d'une relation de confiance tissée petit à petit avec la population. Les Jet' Contact ont donc pris le relais des APS dont ils reprennent la plupart des tâches: surveillance des abords d'écoles, présence préventive dans différents quartiers jettois et communication des problèmes constatés aux services compétents, contacts avec la population. Constamment sur le terrain, les Jet' Contact prennent véritablement le pouls de la rue. Cette année, dans un souci d'efficacité et de cohérence, Jette, sous l'impulsion du bourgmestre Hervé Doyen, a rassemblé les services qui ont tous la même



vocation au sein de l'équipe de Prévention et les Jet' Contact sont donc passés de l'ALE à la Prévention.

21 Jet' Contact travaillent actuellement pour la Prévention. Trois nouveaux collaborateurs viendront bientôt s'ajouter à eux.



Lutte contre les graffitis

Vous avez certainement déjà constaté des portes de garage, des murs ou des habitations maculés de graffitis. Ces graffitis sauvages et autres tags contribuent au sentiment d'insécurité. Pour y remédier, la commune offre aux Jettois un service gratuit pour faire disparaître ces signes non désirés.

L'équipe communale Graffitis intervient sur demande pour débarrasser votre propriété des graffitis. Cette équipe possède le matériel nécessaire pour tout effacer de manière professionnelle sans laisser de traces. Les graffitis ne pourront toutefois

pas être retirés d'un support peint ou d'une surface qui ne peut supporter un nettoyage à haute pression ou des produits corrosifs.

Les propriétaires désireux de faire appel à l'équipe Graffitis concluront un accord avec la commune. Revers de la médaille: les propriétaires qui ne recourent pas à ce service gratuit pour faire ôter des graffitis peuvent se voir infliger une taxe de 47,38 EUR.

Pour contacter l'équipe Graffitis, appeler le service Propreté: 02/423.13.64.

“Oxfam-Magasins du monde” déménage vers la rue Léopold 1er

Le magasin Oxfam de Jette déménagera à la mi-septembre. De la rue Lenoir, Oxfam-Magasins du monde partira vers le 527 de la rue Léopold 1er. Le contrat de bail du magasin actuel arrivait à échéance et les dirigeants ont immédiatement sauté sur l'occasion qui se présentait de venir s'installer plus près du centre commercial de notre commune. Le magasin Oxfam ouvrira donc ses portes sur la rue Léopold 1er avant la fin du mois de septembre. L'ouverture officielle se fera le mercredi 5 octobre dans une ambiance festive.

Vous devrez donc désormais vous diriger vers la rue Léopold 1er pour vous procurer les produits du monde issus du marché équitable. Les Oxfam-Magasins du monde sensibilisent le public au problème de l'injustice dans le monde, spécialement dans le domaine du commerce. Les autorités et les entreprises sont invitées à prendre des mesures contre cette injustice alors que les consommateurs se voient offrir une alternative concrète - produits du commer-

ce équitable - à la consommation habituelle. Oxfam-Magasins du monde réalisent ces deux objectifs grâce à deux canaux: un réseau de 200 magasins du monde (qui fonctionnent exclusivement avec des volontaires) et leur propre organisation de commerce équitable, Oxfam Fairtrade.

Chaque magasin du monde recense 4 catégories de produits: des produits issus du commerce équitable, des produits de solidarité, des supports d'information et de culture, des produits d'intérêt social. Parmi les produits du commerce équitable, on retrouve aussi bien de la nourriture que des boissons et de l'artisanat (textile, jouets, instruments de musique, bijoux, articles de décoration, verre...). Pour ce qui est des produits de solidarité, c'est moins l'objet lui-même que ce qui ressort du produit de la vente qui importe. La plupart des organisations vendent des produits de solidarité pour soutenir leurs actions. Pensez aux t-shirts de Greenpeace, aux bougies de Amnesty

International, aux calendriers de 11.11.11, aux agendas du Fonds de solidarité. Les supports d'information et de culture sont, par exemple, de la littérature du tiers-monde, des CD's, des livres à orientation sociale, des périodiques, des brochures, des jeux éducatifs,... Enfin, on retrouve dans la catégorie des produits d'intérêt social: des cahiers, des filtres à café non blanchis, des produits qui "de manière visible et immédiate offrent un apport effectif sur le terrain social du développement durable."

Commerce équitable

Le commerce équitable est une relation de commerce basée sur le dialogue, la transparence et le respect mutuel. Cette forme de commerce soutient les associations de petits et moyens producteurs dans les pays du Sud dans leur lutte pour une meilleure existence. Grâce au commerce équitable, le destin de ces associations est entre leurs mains. En créant de meilleures

conditions de négoce, le commerce équitable favorise le développement durable. La principale caractéristique d'un tel commerce est un prix équitable qui est généralement plus élevé que celui pratiqué dans les grandes surfaces et les magasins traditionnels. Ce prix équitable assure aux producteurs des revenus décents, de sorte qu'ils peuvent investir dans de meilleures techniques agricoles, le développement de leurs produits, la formation et l'éducation, les soins de santé, le logement, l'infrastructure, leur organisation. Bref, dans de meilleures conditions de vie et de travail.



**Nouvelle adresse d'Oxfam-Magasins du monde (à partir de fin septembre)
rue Léopold 1er 527
1090 Jette**

Cours communaux de Promotion sociale Jean-Louis Thys

Un examen de néerlandais qui se profile à l'horizon? Des connaissances de la langue de Shakespeare que vous souhaitez rafraîchir? L'envie de parler une autre langue? Ou de vous lancer dans un nouveau hobby? Inscrivez-vous aux cours de Promotion sociale J. L. Thys.

En journée ou en soirée, ces cours communaux vous proposent d'améliorer votre niveau de français, néerlandais, anglais, espagnol, italien ou allemand. Vous serez orienté(e) vers le niveau adéquat soit sur présentation d'une attestation de réussite dans une autre école de promotion sociale, soit sur base d'un test à passer au

moment de l'inscription.

Une attestation de réussite vous est délivrée à l'issue de chaque niveau de formation réussi.

Les cours communaux de Promotion sociale JLT proposent, en outre, des cours d'habillement.

Plus d'informations: Cours JLT - rue Essegem 101 à 1090 Jette - tél.: 02/427.07.57 (du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 18h à 21h40) - courriel: promsoc.jlthys@jette.irisnet.be - service communal de l'Enseignement: 02/423.13.52.

COURS COMMUNAUX DE PROMOTION SOCIALE J.L. THYS
Rue Essegem 101 à 1090 Jette - Tél./fax : 02/427.07.57
e-mail : promsoc.jlthys@jette.irisnet.be



EN SOIRÉE
Les lundis et mercredis ou les mardis et jeudis de 18h30 à 21h40

NÉERLANDAIS - ANGLAIS - ESPAGNOL HABILLEMENT



EN SOIRÉE
Les mercredis de 18h30 à 21h40

ALLEMAND - ITALIEN



EN JOURNÉE
Les mardis et jeudis de 9 à 12h

FRANÇAIS pour nouveaux arrivants



EN JOURNÉE
Les mardis et jeudis de 9 à 12h ou de 13 à 16h

NÉERLANDAIS élémentaire et moyen

Nouveauté en soirée

COURS DE FRANÇAIS pour nouveaux arrivants

INSCRIPTIONS : LUNDI 29, MARDI 30 ET MERCREDI 31 AOÛT 2005 DE 18 À 20H
ET MARDI 30 ET MERCREDI 31 AOÛT 2005 DE 9 À 11H
ET EN SEPTEMBRE 2005 DU LUNDI AU JEUDI DE 18 À 20H
ACCÈS : STIB (18, 19, 49, 53, 81, 94 ET MÉTRO PANNENHUIS) OU TRAIN (GARE DE JETTE)

Pour information : COURS D'ALPHABÉTISATION sous l'égide de "Lire et écrire" Tél. 02/411 28 20

Commémoration de la mort du Roi Baudouin

Le 31 juillet dernier, on célébrait la mémoire du Roi Baudouin à l'occasion du douzième anniversaire de son décès. Le 31 juillet 1993, en effet, le souverain perdait la vie dans sa résidence secondaire à Motril, en Espagne. Douze années plus tard, le souvenir de ce roi "social" a été célébré dans les formes au parc Roi Baudouin où trône le buste du souverain défunt. L'administration communale aussi bien que différentes associations patriotiques et royales comme la Croix-Rouge y ont déposé des fleurs.



Baudouin fut un souverain particulier qui a laissé auprès de chacun une forte impression. Jeune roi peu sûr de lui (notamment à cause de la question royale) au début de son règne, il s'est véritablement ouvert après son mariage avec Fabiola. Ce sont surtout les sujets d'ordre

social qui lui tenaient à cœur. Le Roi Baudouin éprouvait un respect particulier pour la vie et la population.

Sa popularité a pu se mesurer à son décès, lorsque des citoyens ont attendu pendant des heures pour pouvoir lui présenter leurs derniers hommages avant des funérailles qui ont été suivies par des foules de personnes.

Cours de néerlandais pour commerçants bruxellois

Het Huis van het Nederlands/la Maison du Néerlandais invite les commerçants à aller suivre des cours de néerlandais. Exclusivement réservée l'année passée aux commerçants du centre de Bruxelles-Ville, cette opération s'étend désormais aux 19 communes de la Région bruxelloise. Il faut payer pour suivre la formation mais celle-ci est partiellement remboursée en cas de réussite.

L'accueil, la communication d'informations sur les produits ou sur le magasin, autant de thèmes abordés de manière pratique et conviviale.

Renseignements: Het Huis van het Nederlands - rue Philippe de Champagne 23 à 1000 Bruxelles - tél.: 02/501.66.60 - courriel: info@huisnederlandsbrussel.be - site internet: www.huisnederlandsbrussel.be

Cours de néerlandais GC Essegem

Le Gemeenschapcentrum Essegem (rue Léopold 1er 329 à 1090 Jette) vous donne la possibilité de suivre des cours de néerlandais dans ses locaux. La "Maison du Néerlandais" assure la coordination au niveau régional et informe des nombreux cours de néerlandais qui se donnent dans l'ensemble des communes bruxelloises. Les cours donnés au GC Essegem sont dispensés par CVO Brussel qui propose des formations normales (8 heures/semaine) ou intensives (16 heures/semaine). Quelle que soit l'option souhaitée, un petit test est toujours organisé afin de déterminer avec vous votre niveau et le module qui vous conviendra le mieux. Les cours commencent le 12 septembre par le module 1.

Selon votre choix, les cours se donnent le mardi et jeudi matin (apprentissage normal) et du lundi au jeudi après-midi pour un apprentissage intensif. A chaque début de mois correspond le commencement d'un nouveau module.

Plus de renseignements: Het Huis van het Nederlands - rue Philippe de Champagne 23 à 1000 Bruxelles - tél.: 02/501.66.60 - site internet: www.huisnederlandsbrussel.be - courriel: info@huisnederlandsbrussel.be ou CVO Brussel - rue Karel Bogaerd 4 à 1020 Bruxelles - 02/411.63.84.

Avance sur pension alimentaire Désormais aux mains du Service des créances alimentaires

A dater du 1er octobre 2005, les personnes à bas revenus pourront introduire une demande d'avance sur pension alimentaire auprès du Service des créances alimentaires (SECAL) du Service public fédéral Finances. Ce service reprend cette tâche des mains des Centres Publics d'Action Sociale (CPAS).

Celles et ceux qui reçoivent toujours une avance du CPAS la recevront du SECAL à partir d'octobre. Ce changement se fera automatiquement. Les personnes qui veulent introduire une nouvelle demande doivent s'adresser dès à présent au SECAL qui ne donnera une avance que pour la pension alimentaire des enfants. La pension alimentaire due pour un(e) ex-conjoint(e) n'est donc pas prise en compte par le SECAL. Dans tous les cas, le Services des

créances alimentaires n'interviendra que si le paiement d'une pension alimentaire a été décidé par un juge. Un accord officieux ou oral entre parents ne constitue donc pas un fondement de requête auprès du SECAL.

Seules les personnes ne disposant que de faibles revenus peuvent bénéficier d'une telle avance. Les revenus mensuels du demandeur ne peuvent excéder 1152 EUR, à augmenter de 53 EUR par enfant à charge. Les revenus maxima ont été revus à la hausse de sorte que les personnes qui ne rentrent pas dans les conditions des CPAS pour l'obtention d'une avance puissent peut-être l'obtenir auprès du nouveau service. Une demande d'intervention peut être introduite auprès du SECAL si le débiteur d'aliments n'a pas payé, totalement ou

partiellement, deux mois de pensions alimentaires au cours de l'année précédant l'introduction de la demande. Le montant maximum d'une avance s'élève à 175 EUR. Cette avance ne peut en aucun cas être supérieure à la pension alimentaire véritablement due.

La demande d'avance sur pension alimentaire peut être introduite dans les bureaux de l'enregistrement et les bureaux des domaines (et des amendes pénales) et doit répondre à de strictes conditions de forme. Les bureaux des domaines peuvent assister le demandeur dans la préparation de sa demande. Un demandeur peut obtenir des renseignements et documents complémentaires avant que le SECAL ne prenne une décision. Une fois la demande complète, le SECAL prononce une décision

dans les trente jours. Cette décision est signifiée par lettre au demandeur. Dans l'hypothèse où un demandeur ne serait pas d'accord avec la décision du SECAL ou si cette décision tarderait à venir dans le délai de trente jours, il est possible de faire opposition à la décision du SECAL. Les avances versées seront récupérées par le SECAL auprès du débiteur d'aliments (celui ou celle qui doit la pension alimentaire).

Plus de renseignements: <http://minfin.fgov.be> Bureau de l'enregistrement et des domaines Kantersteen 47 1000 Bruxelles ou rue de la Régence 54 1000 Bruxelles

Sous le soleil, le marché annuel a attiré les foules

Le dernier weekend du mois d'août, baigné de soleil, était celui du 129ème Marché annuel de Jette. Les dieux ont béni les organisateurs d'un temps divin, si bien que cette dernière édition est la plus réussie de l'histoire du marché. Samedi, le remuant Afro-disiac donnait le coup d'envoi du weekend par des sons du Sud. L'animation musicale ne s'est pas arrêtée ce jour-là car lundi, le Joërmefestival remuait le parc Garcet et l'Astridrockfestival en faisait de même sur la place Reine Astrid. Les activités satellites ont elles aussi attiré beaucoup de curieux. On pouvait assister à un concours de chiens, un auto-show, un rassemblement d'animaux, une brocante pour enfants, ... L'énorme marché en plein air s'est toutefois taillé la part du lion ce weekend. Les maraîchers n'ont pas manqué de clients. On se marchait presque dessus, entre les stands de démonstration. Il sera difficile de faire mieux que ça. Rendez-vous l'année prochaine!



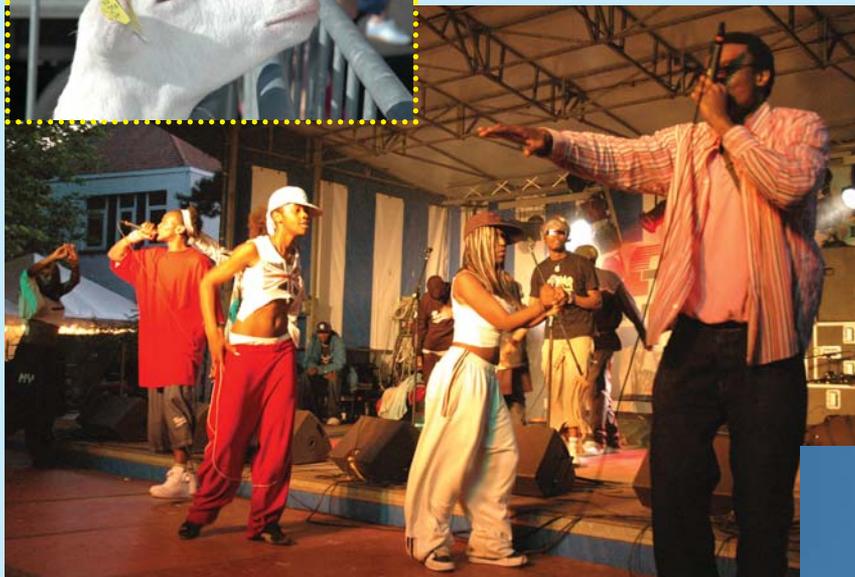
▲ Difficile de se frayer un chemin entre les échopes

▼ Les marchands n'ont manqué ni de spectateurs ni d'acheteurs



◀ Les animaux ont fasciné les enfants

Drôles d'oiseaux ▶
au 129ème marché annuel de Jette



▲ Samedi, Afro-Disiac a plongé le parc Garcet dans une ambiance chaleureuse que jeunes et moins jeunes ont pu apprécier

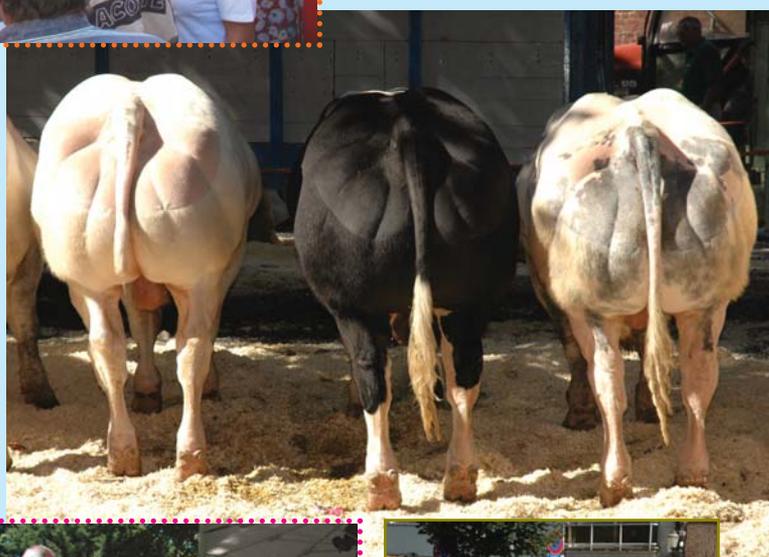
Fol amusement à la kermesse▶

▼ Les animaux primés ont montré leur plus beau profil



▼ Des heures à chiner sur la brocante pour trouver la perle rare

La splendeur des fleurs ressort mieux sous un soleil étincelant ▼



▼ A l'auto-show, les ancêtres ont volé la vedette



◀ Le plus beau chien a été élu sur la place Reine Astrid

La "Ferme pour Enfants" fête ses 20 ans

La "Ferme pour Enfants" de Jette a 20 ans et le fête dignement les 10 et 11 septembre prochains. L'idée de créer un endroit où les petits citadins découvriront la vie à la ferme est inspirée de ce qui existait déjà dans les pays scandinaves et chez nos voisins néerlandais. Vu le succès rencontré à l'étranger, l'administration communale prit la décision d'importer le concept de ferme pédagogique dans notre commune.

Un endroit hors du commun

Le lieu d'implantation de la ferme s'est vite imposé: en bordure du parc Roi Baudouin, la ferme brabançonne qui allait devenir la "Ferme pour Enfants" est entrée dans le patrimoine communal jetteois en 1934. Les autorités de l'époque ont alors accepté de laisser ses deux occupants y habiter gratuitement jusqu'à la fin de leurs jours. Dans le milieu des années 1980, l'activité de la ferme et ses 19 hectares ont été confiés à l'asbl "La Ferme pour Enfants", fondée et présidée par l'échevin Louis Vandenhede. Depuis lors, elle abrite tout un petit monde qui entretient non seulement la vocation des lieux mais la fait également découvrir tout au long de l'année aux nombreux enfants qui viennent participer aux travaux en toutes saisons.

Des fermiers

le temps d'une journée

Les 19 hectares sur lesquels s'étend la "Ferme pour Enfants" offrent de nombreuses possibilités aux animateurs. Ceux-ci font découvrir à des petits citadins, pour qui la visite à la ferme constitue parfois le premier contact avec la campagne, un éventail plutôt large des activités d'une petite exploitation agricole. Pendant toute une journée et suivant les thèmes choisis, les petits fermiers en herbe seront initiés à la vie à la ferme: soins aux animaux, fabrication du pain dans la "Maison du Pain",



culture de potager, fabrication de confitures artisanales, apiculture, problèmes liés à l'eau, ... Chaque fois, les enfants sont acteurs et accomplissent les gestes du fermier. Encadrés par des animateurs polyvalents, ils récoltent eux-mêmes les fruits pour la confiture, nourrissent les animaux, sèment les graines, ... bref, ils se sentent véritablement utiles et sont donc d'autant plus sensibilisés à l'environnement dans son acception la plus globale.

La "Ferme pour Enfants" accueille des groupes (scolaires et de vacance) tout au long de l'année, les activités proposées changent donc au fil des saisons. De 4500 à 5000 enfants visitent chaque année cette implantation bilingue quasi unique à Bruxelles.

La "Ferme pour Enfants" a 20 ans!

Les 10 et 11 septembre 2005 dès 11h

à la "Ferme pour Enfants" (petite rue Sainte-Anne 172 à 1090 Jette)

Entrée gratuite

Infos: tél./fax: 02/479.80.53

Les astuces du compostage

Dans la foulée de l'anniversaire de la "Ferme pour Enfants", le service des Plantations organise des visites du site communal de démonstration du compostage individuel. Des spécialistes expliquent les trucs et astuces du compostage

le samedi 10 septembre 2005 de 11h à 18h

Où? petite rue Sainte-Anne (avenue du Laerbeek 120, près du service des Plantations)

CELA SE FÊTE!

Vous avez atteint l'âge magique de 100 ans? Vous célébrez bientôt vos 50, 60, 65, 70 ans (ou plus) de mariage? Si vous êtes le souhaitez, l'administration communale peut vous aider à mettre plus d'éclat à cette belle fête. Il vous suffit d'en faire la demande six semaines avant la date de votre anniversaire ou de votre anniversaire de mariage à Lucien Vermeiren, officier de l'Etat civil (02/423.12.16), ou au service communal de l'Etat civil (chaussée de Wemmel 100 à Jette - tél. 02/423.12.70).

Félicitations...

... à Madame Agnès Allard. Elle a fêté ses 102 ans le 28 juin 2005.

... à Madame Magdalena Vettenburg. Elle a célébré son 103ème anniversaire le 24 août 2005.

... aux époux Bertau-Blicck. Ils ont fêté leurs noces d'or le 16 août 2005.

... aux époux Mathy-Hereng. Ils ont fêté leurs noces d'or le 27 août 2005.

... aux époux Adriaans-Giannuzzi. Ils ont fêté leurs noces d'or le 31 août 2005.

Jette Senior Citizens' School



Il n'y a pas d'âge pour apprendre

Des cours de langues, de coupe et couture ainsi que des cours de gymnastique sont organisés à Jette dans le cadre de l'animation pour les Seniors.

Cours de langues

Vous avez toujours souhaité apprendre l'anglais, l'espagnol ou encore l'italien? Pas de problème, des cours sont donnés dans les locaux du Centre culturel de Jette (bd de Smet de Naeyer 145). La reprise des cours est fixée au lundi 3 octobre, le prix est de 4 EUR par leçon. **Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez vous adresser au Service des Seniors de la Commune de Jette, en téléphonant à Patricia Hellem au 02/423.12.66. Email: phellem@jette.irisnet.be**

Cours de coupe et couture

La confection de vêtements vous intéresse? Des cours pour débutants et initiés sont organisés le vendredi de 14h à 17h au Pavillon Wouters (rue Wouters 12 à 1090

Jette, à proximité de l'Abbaye de Dieleghem). **Pour de plus amples renseignements, vous pouvez contacter Jacqueline Coessens au 02/478.22.69 ou par courriel: coessensjc@skynet.be. Marcy Joassim répond également à vos questions au 02/410.58.74.**

Cours de gymnastique

Le mardi et le jeudi, de 10h à 11h, se donnent des cours de gymnastique dans la Salle omnisports de Jette (avenue du Comté de Jette, en face du parc de la Jeunesse). Le prix s'élève à 14 EUR par trimestre (à raison d'un cours par semaine). Il est obligatoire de fournir au préalable un certificat médical attestant que votre état de santé vous permet de suivre un cours de gymnastique. Une preuve d'assurance individuelle "responsabilité civile" sera également demandée. **Pour plus de renseignements, vous pouvez vous adresser à Jeanne Dossogne au 02/425.45.56 ou à Monsieur Chaerels au 02/478.24.75.**

COURS DE DANSES DE SALON POUR LES 50+ et les SENIORS

La danse présente de multiples avantages. Elle permet de rencontrer de nouvelles personnes et facilite les contacts. Mais la danse de salon, c'est également:

- la possibilité de développer l'ensemble des muscles;
- une activité qui oblige à se tenir droit, quel que soit l'âge;
- un exercice tonique pour le corps, qui donne un grand sentiment de bien-être;
- un passe-temps que l'on peut pratiquer en couple ou entre amis.

Si cela vous tente, des cours de danse de salon reprendront le 4 octobre 2005.

Amusez-vous en apprenant la valse, le tango, le cha-cha-cha, la salsa etc...

Que les messieurs ne soient pas timides, les dames recherchent des cavaliers!

Les cours sont donnés par un moniteur

expérimenté (ancien compétiteur) au Pavillon Wouters (rue Wouters 12 à 1090 Jette, près de l'Abbaye de Dieleghem), les mardis après-midi, à des tarifs variant de 1 à 3,5 EUR la séance.

Une inscription préalable n'est pas nécessaire, vous pouvez vous présenter directement aux cours.

Infos: Patricia Hellem - tél. 02/423.12.66 - courriel: phellem@jette.irisnet.be

Attention: Une assurance couvrant les accidents corporels devra être souscrite par chaque participant aux cours. Le montant de la prime annuelle s'élève à 5 euros. La prime devra être payée à votre moniteur de danses ou auprès du service des Seniors de la commune (étage ET - bureau 043) - chaussée de Wemmel 100 à Jette), le lundi, mardi, mercredi et vendredi, entre 10h00 et 11h30 et le jeudi entre 14h00 et 15h30.

Thé dansant

Le jeudi 22 septembre 2005 à 14h30 se tiendra un thé dansant dans la Salle communale des Fêtes (place Cardinal Mercier 10 à 1090 Jette).

Ce thé-dansant est organisé en collaboration avec le cours de danse de salon donné à Jette pour les seniors.

La sonorisation et l'ambiance musicale seront assurées par Papy Aldo. Ambiance garantie!

Entrée: 5 EUR (boissons et une pâtisserie comprises).

Vous pouvez réserver à partir du 15 septembre 2005, auprès du Service Seniors de la commune de Jette, Chaussée de Wemmel 100 (Bureau 043 - étage ET). Tél.: 02/423.12.66 (Patricia Hellem). Courriel: phellem@jette.irisnet.be

Journées du Patrimoine

Deux jours pour découvrir ces lieux qui nous intriguent

Les 17 et 18 septembre prochains auront lieu les Journées du Patrimoine en Région de Bruxelles-Capitale. Le thème choisi cette année est "Bruxelles, 175 ans d'une capitale" et mettra l'accent sur le 175ème anniversaire de l'Indépendance de la Belgique ainsi que sur le rôle de Bruxelles comme capitale d'un pays nouveau. Centre de la vie politique, écono-

mique et culturelle, Bruxelles n'accueille pas uniquement les sièges des entités fédérales et fédérées mais aussi l'Europe (Parlement, Conseil, Commission) et l'OTAN.

Depuis 1830, Bruxelles a vu les projets architecturaux et urbanistiques se multiplier (quartier Léopold, jonction Nord-Midi, développement du quartier européen,...)

Les lieux repris au programme cette année témoignent tous à leur manière de l'évolution du pouvoir et dévoilent les différentes facettes d'une société civile dont le foisonnement culturel et/ou artistique est intense. Ainsi, grâce aux Journées du Patrimoine, s'ouvriront les portes des institutions liées au pouvoir et à la royauté (Palais du Roi, les Parlements, le Conseil d'Etat,...), des institutions fédérales, scientifiques, militaires, culturelles, grandes administrations (Musées Royaux d'Art et d'Histoire, Institut royal de Météorologie, Ecole royale militaire, Banque Nationale de Belgique,...), des lieux représentant la vie civile (partis politiques, syndicats, lieux de culte,...), des institutions privées, des grands parcs,...

Pour plus de renseignements: Direction des Monuments et des Sites



de la Région de Bruxelles-Capitale, Journées du Patrimoine, CCN, rue du Progrès 80 à 1035 Bruxelles - tél. vert: 0800/40.400 (demande de brochures) - site internet: www.monument.irisnet.be

A Jette

A l'occasion des Journées du Patrimoine, l'accès à l'exposition "Art Nouveau. Céramiques de Hasselt, vitraux, ferronneries et objets d'art" qui se tient à l'Abbaye de Dieleghem (rue Tiebackx 14) sera gratuit. En outre, les professeurs de l'Académie de Jette donneront, le 18 septembre à 11h, 15h et 16h, des concerts gratuits. Toujours dans le cadre enchanteur

de l'Abbaye de Dieleghem. Renseignements au 02/476.25.94.

Promenades à vélo

De nombreuses activités sont organisées en marge des "portes ouvertes". Des visites guidées seront, par exemple, proposées par des associations actives dans la préservation du patrimoine. Il sera même possible de suivre les circuits vélo de l'association Prove-lo. Le weekend des 17 et 18 septembre, des visites guidées gratuites partiront de différents endroits de la capitale à la rencontre des joyaux de l'architecture bruxelloise. Possibilité de louer des vélos. Plus d'infos sur le site: www.prove-lo.org

Antenne interuniversitaire UCL/ULB de Jette et du Nord-Ouest de Bruxelles

Année académique 2005-2006

Mise sur pied à Jette en 1996, l'Antenne Interuniversitaire entame déjà sa 10ème saison sous l'égide du Collège des Bourgmestre et Echevins et de Lucien Vermeiren échevin de la Communauté française.

Le programme de l'année académique 2005-2006 comprend 8 conférences qui s'adressent à toute personne intéressée et non pas uniquement aux Jettois.

Les conférences commencent toutes à 14h30 dans la Salle communale des Fêtes à Jette (place Cardinal Mercier, n° 10 au dessus de la bibliothèque communale).

PROGRAMME :

- 13 octobre 2005: "L'évangile d'un libre penseur. Dieu serait-il laïque?" par Gabriel Ringlet, Pro-recteur de l'UCL, Professeur ordinaire Département de communication sociale
- 17 novembre 2005: "Eloge de l'élitisme" par Claude Javeau, Professeur émérite de Sociologie ULB
- 1er décembre 2005: Thème "Belgique 175 ans": "BELGIQUE 175 ans: (R)évolution?" par Jacques Putzeys, avocat, Professeur émérite de l'UCL
- 15 décembre 2005: Thème "Belgique 175 ans": "Existe-t-il une peinture belge originale ? Non peut-être!" par René Dalemans, licencié-agrégé en Histoire de l'Art et Archéologie
- 12 janvier 2006: "Les jardins japonais" par Francis Peeters, orientaliste, ASBL Marco Polo
- 16 février 2006: "Quand la terre bouge, les mers suivent: la tectonique des plaques" par Daniel Demaiffe, Professeur ordinaire à la Faculté des Sciences de l'ULB
- 30 mars 2006: "Le vieillissement du cerveau et la maladie d'Alzheimer" par Philippe van den Bosch de Aguilar, neurobiologiste, Professeur de Biologie cellulaire UCL, spécialiste du vieillissement du système nerveux
- 27 avril 2006: Thème 250ème anniversaire de la naissance de Mozart: "Le "mystère" Mozart" par André Van Oekel, licencié en Philosophie classique et en musicologie, musicologue ULB.

Prix: 22 EUR pour un abonnement aux 8 conférences - 4 EUR/conférence.

Le paiement des abonnements peut se faire dès à présent par virement bancaire au compte CCP 000-0025741-36 en mentionnant la communication "Antenne Interuniversité". A partir du 15 septembre 2005, il sera également possible de payer en espèces auprès du service Seniors, Commune de Jette - chaussée de Wemmel 100 à 1090 Jette (étage ET - bureau 043). Attention, si vous préférez vous déplacer, n'oubliez pas que les bureaux du service Seniors sont ouverts au public les lundis, mardis, mercredis et vendredis de 10h à 11h30, les jeudis de 14h à 15h30.

L' "Art Nouveau" s'invite

Dans le cadre des expositions qui fêtent l'Art Nouveau à Bruxelles, le Centre culturel de Jette expose des céramiques, des vitraux,... à l'Abbaye de Dieleghem. Les céramiques de Hasselt constituent une vaste production. Des vases de grande facture aux réalisations destinées à la publicité, ces objets d'art peu connus du grand public sont mis en valeur dans le cadre prestigieux de la Demeure abbatiale de Dieleghem, grâce à la collaboration du "Verzamelaars Unie Hasselts Keramiek". L'art du vitrail y est également présenté sous ses aspects les plus éclatants.

Musées, collectionneurs privés et antiquaires ont apporté leur concours à cette exposition pour illustrer toute l'ampleur du courant Art Nouveau.

"Art Nouveau"

Jusqu'au 2 octobre 2005,



tous les jours de 10 à 12h et de 14 à 17h WE de 10 à 18h (fermé le lundi sauf pour les groupes scolaires)

Entrée: 2 EUR à la Demeure abbatiale de Dieleghem (rue Jean Tiebackx 14 à 1090 Jette)

Infos: 02/479.00.52 ou 02/478.28.94 (répondeur/fax)



Spectacle Son et Lumière Ravissement des yeux et des oreilles

Le 17 septembre 2005, aura lieu sur la place Reine Astrid un spectacle Son et Lumière accompagné de chorégraphies orchestrées par des danseurs.

Le spectacle "Symphony on Tour 2005" dont le thème est cette année "Les 175 ans de la Belgique" a déjà séduit dans d'autres villes de Belgique. Un podium dressé face à la place Reine Astrid sera le théâtre d'une animation au cours de laquelle des acteurs et des danseurs enchaîneront chorégraphies et passages musicaux.

Spectacle Son et Lumière "Symphony on Tour 2005"

le 17 septembre de 21h à 22h sur la place Reine Astrid

Infos: Commune de Jette - service Commerce - tél.: 02/423.12.92

La K'Jet sur les planches

La K'Jet présente "Independence" de Lee Blessing, dans une mise en scène de Grégoire Baldari. Dans une petite ville de l'Amérique profonde, trois sœurs luttent pour se reconstruire sous l'emprise d'une mère névrosée et possessive. Une pièce troublante, émouvante et drôle interprétée par Sylvia Castell, Véronique De Maeyer, Bénédicte Jacqmin et Danielle Lederhandler.

Théâtre "Independence" de Lee Blessing interprétée par la K'Jet
les 30 septembre et 1er octobre 2005 à 20h
dans la Salle communale des Fêtes (place Cardinal Mercier 10 à 1090 Jette)
Infos et réservations: 0495/25.03.81

Visite guidée au Musée de Tervuren

L'asbl Agence pour Promotion de Bruxelles Pluriel (A.P.B.P.), créée en mai 2005, vise à promouvoir la diversité culturelle de Bruxelles, l'accès à la culture aux personnes les moins favorisées et la multiculturalité au sein des entreprises.

Dans le cadre des festivités des 175 ans de la Belgique, l'AP.B.P. organise le samedi 17 septembre 2005 à 15 H, une visite guidée de l'exposition "La Mémoire du Congo : le Temps colonial" au Musée royal de l'Afrique centrale. La Belgique a 175 ans d'histoire...et, un bout de chemin partagé avec la RDC (ex Congo belge).

Visite de l'exposition "La Mémoire du Congo: le temps colonial"
au Musée royal de l'Afrique centrale (Leuvensesteenweg 13 à 3080 Tervuren)
Le samedi 17 septembre à 15h (rendez-vous fixé à 14h30 devant le musée)
Infos : Mauricette Nsikungu - GSM: 0496/475143.



Soirée de Bel Canto

« Romantissime »

Le 5 octobre prochain, Tonino Carlino, le bien connu ténor italo-jettois, se produira avec la soprano Aga Winska, qui revient d'une tournée en Scandinavie et en Pologne, dans le cadre magique de l'Abbaye de Dieleghem. Ils seront accompagnés au piano par David Miller.

Au programme : Bellini, Donizetti, Mozart, Verdi, Puccini,...

A l'issue du spectacle, les artistes rencontreront les mélomanes autour du verre de l'amitié.

Concert: Tonino Carlino accueille Aga Winska à l'Abbaye de Dieleghem (rue Jean Tiebackx 14 à 1090 Jette)
le mercredi 5 octobre 2005 à 20h
Entrée: 9 EUR - 7 EUR pour les étudiants et les personnes du 3ème âge.
Infos et réservations: 02/428.71.03.

La jeune chanson française à l'honneur

Les 24 et 25 septembre prochains, le rallye "Chantons Français!" passera à Jette. C'est gratuit!

Ce rallye des cafés-théâtres bruxellois fait escale dans une vingtaine de lieux de la capitale. Alliant convivialité et découverte artistique, la programmation de "Chantons français" mêle des révélations belges, des surprises francophones et des artistes dont la cote d'amour auprès du public ne cesse de croître. Sur tous les rythmes, le français s'y chante avec amour, révolte ou poésie. Les chanteuses Anaïs et Cloé du Trèfle chanteront par leurs textes frais, percutants, mélancoliquement romantiques.



Rallye "Chantons français" avec Anaïs et Cloé du Trèfle
les 24 et 25 septembre 2005 à partir de 18h

au Centre culturel de Jette (bd de Smet de Naeyer 145)

Gratuit

Infos: Centre culturel de Jette - tél: 02/426.64.39 et sur le site internet www.labiennale.be

LE RALLYE "CHANTONS FRANÇAIS!" EST UNE INITIATIVE DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE ET DE SON ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE. AVEC L'APPUI DES TOURNÉES ART ET VIE - SERVICE DES ARTS DE LA SCÈNE DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE, L'AIDE DE L'A.I.C.B. ET DE WALLONIE-BRUXELLES MUSIQUE.

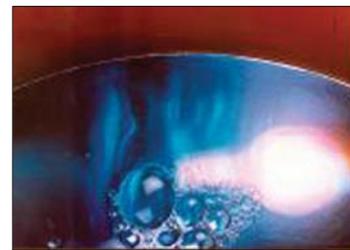
Cycle des conférences "Clés pour la musique"

Une nouvelle série de conférences commence le 17 septembre 2005 à 14h30. Ce mois-ci, le musicologue André Van Oeckel se penchera sur "Le plaisir de la musique": l'écoute de la musique nous procure un plaisir évident. Mais de quel type? Quels sont les éléments qui nous conduisent à ce plaisir? Le plaisir de la musique a-t-il varié selon les époques? Tant de questions qui trouveront réponses aux "Clés pour la Musique".

Conférences "Clés pour la Musique": Le plaisir de la musique
le 17 septembre 2005 à 14h30
entrée: 3 EUR
au Centre culturel de Jette (bd de Smet de Naeyer 145)
Infos: 02/426.64.39.

CULTURE

Exposition "Saturniennes"



Du 2 au 17 septembre 2005, l'exposition "Saturniennes" présente les oeuvres de Jeaninne Demoitelle, Gérard Edsme et Robert Van Baerlem au Centre Armillaire.

Elle est gratuitement ouverte au public du mardi au vendredi de 14h à 18h et le samedi de 9h à 18h.

L'exposition se cloturera le 17 septembre à 20h par un concert en présence des artistes. Anne-Marie Oberreit au piano et Alexis Oberreit au violon interpréteront la 1ère sonatine pour piano et

violon en Ré majeur D 384 de Franz Schubert ainsi que la 1ère sonatine pour piano et violon en Sol majeur opus 78 de Johannes Brahms.

Entrée: 10 EUR, prix unique. Réservation indispensable au tél. 02/426.64.39.

Exposition "Saturniennes"
Du 2 au 17 septembre 2005
au Centre Culturel de Jette (Centre Armillaire, bd. de Smet de Naeyer 145 à 1090 Jette)

Cent ans de jazz

Cycle de conférences données par Louis Stevens, documentaliste, et Vicky Down sur l'histoire du Jazz, les grands interprètes, les instrumentistes et compositeurs de ce courant musical. Parce qu'on ne peut parler de jazz sans l'écouter, chaque conférence est illustrée par l'écoute de références musicales, par des vidéos,... Le bar est ouvert à l'entracte.

Cent ans de jazz: "Rétrospective de cent années de jazz"
le 22 septembre 2005 de 14h15 à 17h15
au Centre culturel de Jette (bd de Smet de Naeyer 145)
Entrée: 5 EUR la séance
- 20 EUR pour l'abonnement à 5 conférences
Infos: 02/426.64.39

Don Quichotte combat les moulins à Jette

A voir ou à revoir, une comédie musicale mise en émotion par la troupe bruxelloise Les Colyriques.

Monument incontournable de la littérature mondiale, le Don Quichotte de Cervantes fête cette année son quatre centième anniversaire. C'est en effet en 1605 que fut édité pour la première fois le roman espagnol de Miguel de Cervantes "El ingenioso hidalgo Don Quijote de la Mancha".

La reprise de cette adaptation par Les Colyriques propose un scénario rondement mené, tendu d'un côté par le bruit des bottes de l'inquisition, de l'autre par les



trombone, clarinette, guitare, flûte, piano, fifre, tambourin et castagnettes d'une musique savamment dosée.

Théâtre: "L'homme de la Mancha"
le samedi 8 octobre 2005 à 20h,
à la Salle communale des fêtes de Jette (Place Cardinal Mercier 10)
Entrée: 15 EUR. Réservation indispensable
Infos: Centre culturel de Jette - tél.: 02/426.64.39.

Laissez votre fibre artistique s'exprimer

L'Académie communale G.H. Luytgaerens de Jette propose de nombreux cours. Outre l'apprentissage de la musique, vous pouvez y faire de la danse, vous adonner aux arts de la parole ou même découvrir l'histoire de la musique. Plus de vingt cours, théoriques et/ou pratiques, vous donnent la possibilité de laisser libre cours à votre fibre artistique. Du violon à l'orgue en passant par le cor, la trompette, les percussions et la guitare, l'apprentissage des instruments est dispensé pour tous. Les musiciens pourront suivre des cours de musique de chambre vocale et instrumentale, de musique classique et de jazz. Pour les débutants,

l'Académie enseigne aussi le solfège.

Les arts de la parole ne sont pas oubliés. Diction, déclamation et art dramatique aideront les timides à oser prendre parole en public, tenteront ceux qui se sentent acteurs dans l'âme.

Enfin, l'Académie organise également des cours de danse (classique, contemporaine et jazz) pour les enfants et les adultes.

Pour plus d'informations: Académie communale G.H. Luytgaerens - rue du Saule 1 à 1090 Jette - tél.: 02/426.35.56 et 02/426.62.31.